

Conférence internationale de Bordeaux (27 au 29 octobre 2008)
Agir ensemble pour éduquer au développement durable

Compte-rendu préliminaire

Sous le haut patronage de l'UNESCO chargé de la mise en œuvre de la Décennie 2005-2014 des Nations Unies de l'Éducation pour un Développement Durable), le comité français de la Décennie a organisé à Bordeaux, du 27 au 29 octobre 2008, une conférence internationale réunissant les acteurs français et étrangers de l'éducation, de la formation et de l'information au développement durable.

À la veille de la conférence mondiale à mi-parcours de la Décennie à Bonn en mars 2009, la manifestation de Bordeaux a réuni les spécialistes français et étrangers de l'Éducation au Développement Durable afin de faire le bilan des avancées réalisées durant la période 2005-2008 et de définir les stratégies à mettre en œuvre pour la période 2009-2014.

Les travaux de la conférence se sont principalement déroulés au travers de 9 sessions qui ont traité des thèmes suivants :

- Session 1 : État d'avancement et perspectives de la Décennie de l'Éducation pour un Développement durable dans les pays de l'Union européenne (p. 2).
- Session 2 : Comment l'enseignant s'insère-t-il dans un continuum éducatif avec les autres acteurs porteurs du projet de société de développement durable ? (p. 2)
- Session 3 : L'éducation pour un développement durable dans l'espace francophone. (p.3)
- Session 4 : Le rôle des médias dans l'éducation et l'information au Développement Durable. (p. 3)
- Session 5 : Les outils pédagogiques au service de l'éducation au développement durable. (p.4)
- Session 6 : La France et l'éducation pour un développement durable : bilan par acteurs pour la première partie de la Décennie et propositions pour la deuxième partie. (p.5)
- Session 7 : La coordination territoriale et la mise en œuvre de l'éducation au développement durable : exemple des collectivités d'Aquitaine. (p.6)
- Session 8 : L'éducation au développement durable dans le bassin euro-méditerranéen. (p.7)
- Session 9 : L'éducation à une consommation durable et à des modes de vie durables (p. 8).

Les travaux des sessions ont été complétés par des communications orales et des posters destinés à illustrer les nombreuses initiatives menées dans les divers pays présents à la conférence.

Les divers acteurs de l'éducation au développement durable, qu'ils relèvent de l'État ou des collectivités territoriales ou qu'ils s'inscrivent dans le cadre des diverses composantes de la société civile ou des entreprises, ont dressé un bilan critique des avancées réalisées depuis le lancement de la Décennie en janvier 2005. Ils ont ainsi pu acquérir les éléments pour proposer diverses stratégies pour sa deuxième phase, 2009-2014, afin de contribuer à ce que cette Décennie soit un des actes majeurs amenant nos sociétés à des modes de vie plus respectueux de notre planète.

628 experts appartenant à 74 pays ont participé à cette conférence dont les résultats devraient contribuer à l'avancement des démarches d'éducation au développement durable au plan local, national, européen et international.

Les résultats de cette conférence feront l'objet d'un ouvrage qui sera publié à l'occasion de la conférence de Bonn en mars 2009. Cet ouvrage, en Français et en Anglais, sera disponible sous forme papier et sous forme électronique.

Les conclusions et propositions de ce compte-rendu sont essentiellement destinées à apporter aux divers décideurs et partenaires les principaux résultats des 9 principales sessions de cette conférence en attendant la publication des actes de la conférence en mars prochain.

Professeur Michel RICARD
Président du Comité national de la Décennie



Session 1 :
**État d'avancement et perspectives de la Décennie de l'Éducation
pour un Développement durable dans les pays de l'Union européenne -UE**
Rapporteure : Christine Affolter (Environmental School Initiatives-ENSI)

Cette session, qui a réuni les représentants de la plupart des pays européens, avait pour but de faire le bilan des avancées des 27 pays de l'UE depuis le début de la Décennie en 2005, puis de faire des propositions pour la deuxième partie de la décennie, de 2009 à 2014.

Les travaux de cette session feront l'objet d'un rapport complet qui sera présenté à Bonn en mars 2009, lors de la conférence à mi-parcours de la Décennie.

En analysant les diverses avancées constatées, et en référence au rapport de la conférence européenne de Belgrade (octobre 2007), quatre enjeux communs au pays de l'UE ont été retenus :

- l'analyse des systèmes institutionnels d'EDD et le rôle de l'école dans la société;
- l'approche systémique des programmes développés dans l'enseignement scolaire;
- les besoins en matière d'éducation professionnelle dans les champs de l'EDD;
- l'éducation informelle et le défi social de système éducatif au sein de la décennie.

Partant de cette analyse, un certain nombre de propositions ont été faites afin d'inclure l'éducation formelle, et plus particulièrement l'éducation scolaire, dans une démarche plus large qui concerne l'ensemble de la population et mette l'accent sur une démarche sociale globale.

- L'EDD ne doit pas être une démarche standard, normative, "clé en main", mais doit puiser sa source dans les divers contextes nationaux et locaux. Les formalisations conceptuelles, comme les stratégies nationales en matière d'EDD, sont importantes mais non suffisantes. Le travail en réseau aux niveaux local, national et international est un outil de base pour l'EDD.
- L'approche globale et intégrée de l'EDD en milieu scolaire nécessite la présentation de stratégies et de directives aux éducateurs et directeurs d'école, avec des objectifs, des processus et des outils d'évaluation clairement définis. Les champs d'étude doivent également être élargis à la nature, à la vie réelle et à la discussion sociale. L'EDD en milieu scolaire a également besoin d'un appui structurel, ce qui implique notamment de prévoir et d'intégrer un délai déterminé pour la gestion de projet incluant une planification, la réunion de professeurs, le travail en salle de classe, et les temps de réflexion.
- La pédagogie de base doit faire appel à la motivation des acteurs, à la mise en œuvre d'une méthodologie adaptée ainsi qu'à l'identification de thèmes spécifiques. Il est également important pour l'enseignant de travailler en équipe afin améliorer collectivement la pratique.
- L'apprentissage de la démarche d'éducation sociale du développement durable (social learning) nécessite plus de temps et de moyens que les processus pédagogiques descendants traditionnels. Les bénéfices du "social learning" doivent être clairement expliqués à l'enseignant afin que celui-ci considère ce type d'apprentissage comme une réelle valeur ajoutée à l'EDD.
- Enfin, il est important de présenter les divers organismes de formation tout au long de sa vie comme autant de dispositifs aptes à stimuler le "social learning". La Décennie de l'EDD est en cela une très bonne plate-forme pour accorder plus d'importance et de valeur à ce type d'éducation, au même titre que les autres démarches d'éducation formelle.

Session 2 :
**Comment l'enseignant s'insère-t-il dans un continuum éducatif avec les autres acteurs
porteurs du projet de société de développement durable ?**
Rapporteure : Renée-Paule Blochet (Académie de Grenoble, MEN)

Partant du constat que le continuum éducatif actuel s'articule autour d'espaces éducatifs et de publics visés différents, quatre propositions ont été retenues afin d'améliorer cette insertion :

- L'Éducation nationale doit, en tout premier lieu, **former ses enseignants à la pédagogie de projet** et étendre l'EDD à tous les publics scolaires;
- Dans un deuxième temps, il s'agit de **créer des espaces et des temps de concertation** (sous forme de plates-formes par exemple) entre les différents partenaires, et si possible de formaliser ces démarches, par exemple par le biais de partenariats et de conventions afin de :

- . mieux se connaître et construire une culture commune;
 - . s'entendre sur les enjeux et les objectifs;
 - . se mettre d'accord sur les acteurs ou intervenants reconnus;
 - . monter des actions communes à partir de référentiels établis en concertation.
- Le tissu enseignant doit également **renforcer ses liens avec l'Université** qui, au travers de la recherche, doit contribuer à apporter des données actualisées et validées et des formations afin de faciliter la mise en œuvre des démarches scientifiques à adopter.
 - Enfin, le continuum éducatif doit chercher à développer **des espaces d'actions sur le développement durable en dehors de l'Education Nationale** pour toucher d'autres publics que le scolaire, le public senior notamment.

Session 3 :
L'EDD dans l'espace francophone
Rapporteur : Hega Martin (ONG WCS, Gabon)

Les experts présents à cette session, issus de 23 pays francophones, ont essentiellement appelé à la solidarité et à la coopération dans l'objectif de lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Les projets exposés ont servi d'exemple pour proposer des actions solidaires visant à encourager la coopération en matière d'éducation, de formation et d'information.

- Appeler les états via la CONFEMEN (Conférence des ministres francophones de l'éducation nationale) à accorder plus d'importance à l'EDD et à réaliser une réunion sur ce thème en 2009.
- Renforcer les modes de gouvernance ainsi que les partenariats entre les acteurs des territoires, notamment en impliquant les communautés de base, et les femmes en premier lieu
- Développer les pratiques pédagogiques au travers de nouveaux programmes et inventorier les outils pédagogiques disponibles et les mutualiser.
- Identifier et valoriser les savoirs locaux, patrimoine de l'expertise populaire d'une grande richesse, et monter des projets pour donner la parole aux plus démunis.
- Inventorier les projets de recherche en matière d'EDD, mettre en place une base de données recensant les projets et les bonnes pratiques et élaborer des critères simples pour l'évaluation des actions en EDD.
- Développer les projets visant à renforcer la solidarité, notamment au travers de l'appui des universitaires et des experts reconnus au sein de l'AUF et l'OIF/IEPF grâce à la mise en place du Réseau francophone d'éducation pour le développement durable.
- Appuyer et relayer les initiatives développées par les parlementaires francophones du Sud.
- Accroître le nombre de projets de formation en développement durable destinés aux communautés de base (formations formelles et informelles).
- Utiliser l'image sous toutes ses formes pour la mettre au service de l'EDD.
- Tenir compte des questions de Droits de l'Homme et des Enfants et valoriser l'appartenance à une culture, à un territoire
- Accélérer la mise en place des Comités nationaux d'EDD dans chaque pays.

Session 4 :
Le rôle des médias dans l'éducation et l'information au Développement Durable
Rapporteuse : Jacqueline Denis-Lempereur (Journaliste, Comité de la Décennie)

Les médias doivent jouer un rôle clé dans la prise de conscience et l'adoption des citoyens de ces nouveaux comportements qui touchent au développement durable. Ce rôle ne peut être rempli qu'au travers d'un certain nombre de démarches à la fois en direction des opérateurs et des publics :

- Les médias doivent être crédibles et exemplaires en s'engageant dans une véritable politique de développement durable.

- Les médias doivent diffuser des messages simples, clairs, et scientifiquement vérifiés. En effet, les médias, et plus particulièrement les nouveaux médias comme internet, constituent à la fois des bases de données, des lieux de dialogue et de partage des informations, mais souffrent d'un manque de hiérarchisation des informations qui rendent difficile le tri entre les communiqués de presse, les publicités et les articles ayant un réel contenu scientifique.
- Les émissions traitant de DD rencontrent de plus en plus de succès auprès des auditeurs et des téléspectateurs et enregistrent une hausse notable de leurs audiences. Il faut veiller à ne pas cantonner ces émissions aux seules problématiques environnementales mais aborder également les autres volets et notamment les volet social et sociétal et culturel.
- Les sujets traités par les médias doivent être clairement définis et les contenus doivent être une source d'information et de réflexion et non de moralisation ou de culpabilisation.
- Les médias doivent dialoguer avec leurs publics afin d'évoluer vers une information plus participative, comme la création d'une radio responsable et porteuse de messages positifs destinés aux enfants et aux jeunes.
- La formation des journalistes et des professionnels des médias aux problématiques du DD doit faire partie du tronc commun de l'enseignement dispensé par les écoles de journalisme au même titre que les disciplines traditionnelles. Toute entreprise de médias devrait inciter ses collaborateurs à se former et/ou à se perfectionner sur ce thème tout au long de leur vie professionnelle afin d'être en phase avec les changements de notre monde.
- Il faut renforcer la formation scientifique des journalistes, généralement plutôt littéraires ou économistes, afin que ceux-ci puissent traiter les grands sujets comme ceux touchant au climat, aux ressources énergétiques et à la biodiversité.
- Les décideurs (rédacteurs en chef, patrons de presse, ...) doivent être conscients des enjeux et suivre également des sessions de formation traitant du développement durable.

La création d'une instance de régulation – un conseil de presse - a été envisagée , à l'exemple de celles qui existent déjà dans plusieurs pays comme le Québec, la Suisse ou la Grande Bretagne.

Session 5 :

Les outils pédagogiques au service de l'éducation au développement durable : bilan de l'existant et nouveaux dispositifs

Rapporteur : Patrick Le Provost (CNDP/Scéren/MEN)

Le mot « outils » est à prendre au sens large car il comprend également les dispositifs. Il en va de même pour l'adjectif « pédagogiques » qui prend en compte d'autres champs que le milieu scolaire.

Il existe grande diversité des ressources existantes, voire une grande disparité, car les outils visent des publics variés. Malgré cette diversité, il existe une forte demande sur plusieurs points :

- pouvoir disposer d'outils reposant sur des informations scientifiques de qualité, surtout pour des thématiques suscitant des débats;
- pallier ce qui apparaît comme un relatif manque de ressources pour les élèves des collèges et lycées en comparaison de la profusion des productions destinées aux écoles primaires
- harmoniser les critères d'évaluation et de validation des ressources au niveau européen car, au moment où nombre de projets en partenariat tendent à se développer à l'international, certains porteurs de projets se trouvent désorientés par la variabilité des critères d'un pays à l'autre,
- favoriser, tant au niveau local qu'international, les échanges de bonnes pratiques et de ressources, afin d'améliorer l'information sur les dispositifs existants.

Fort de ces constats, l'atelier a défini quatre mots-clés assortis de recommandations :

Publics : Adapter les outils au public visé : L'outil doit être conçu dès son origine en fonction de sa destination (informer le grand public, éduquer les élèves, former les décideurs...)

Partenariats : Améliorer les synergies potentielles entre les différents partenaires, par la prise en compte des attentes et des besoins spécifiques à chaque secteur.

Échanges : Faciliter l'accès aux outils et aux bonnes pratiques, du global au local (sans oublier que l'accès à l'internet n'est pas disponible partout sur la planète).

Démarches : Inscrire les outils dans une démarche globale...intégrant la compréhension des enjeux et favorisant une réelle appropriation des savoirs et des pratiques.

Un outil pour l'EDD doit répondre à deux exigences : il ne peut être du prêt à consommer et doit être une aide pour affronter la complexité

Session 6 :

La France et l'EDD : bilan par acteurs pour la première partie de la Décennie et propositions pour la deuxième partie

Rapporteur : Olivier Classiot (Des Enjeux et des Hommes)

État, collectivités, entreprises et société civile ont établi un bilan par acteurs puis ont proposé des perspectives communes pour la deuxième partie de la Décennie.

Le bilan a fait ressortir quatre thèmes majeurs :

- la **Cohérence** dans le temps des actions d'EDD et au niveau des différents niveaux du territoire;
- l'**Évaluation** : comment mesurer la contribution des actions d'éducation et de formation et quels indicateurs définir pour un pilotage efficace de ce type d'actions;
- la **Mobilisation** avec la définition des compétences en EDD et la formation des relais internes et externes;
- la démarche **Partage - Dialogue - Partenariats** ou comment favoriser le partage de bonnes pratiques en matière d'EDD

Au niveau des thèmes "**Cohérence & Évaluation**", deux propositions ont émergé :

- **Généraliser les plateformes de concertation pour l'EDD au niveau régional et les associer aux CESR, qui reçoivent ainsi compétence en matière d'EDD.** Ce type de plate-forme au niveau local **s'avère pertinent puisqu'il est pluri-acteurs** (État, Académies, collectivités, associations, syndicats, entreprises) et devrait permettre l'élaboration d'une stratégie d'éducation au développement durable partagée et mise en œuvre par unité territoriale.
- **Mettre en place un dispositif d'évaluation des actions d'EDD** en incluant systématiquement l'évaluation en amont des projets d'éducation, en prévoyant une boucle de retour pour les cibles, en reprenant des critères existants au niveau européen, en reposant sur un référentiel et des indicateurs appropriés à l'EDD pour mesurer la qualité et l'efficacité des actions mais également l'efficacité de la politique, la difficulté principale étant d'apprécier la « plus-value » de l'EDD (comment mesurer le bénéfice social d'une démarche d'éducation).

Concernant la "**mobilisation**", deux propositions ont été retenues :

- **Créer un référentiel de compétences pour l'EDD**, incluant les savoirs requis dans les trois dimensions du DD et les savoirs faire (pédagogie adulte, capacité d'animation,...). Ce référentiel doit également pouvoir être partagé entre les acteurs (entreprises, collectivités, éducation,...).
- **Mettre en œuvre un programme de formation de formateurs pour professionnaliser l'EDD, ce programme reposant sur une habilitation (référentiel) accessible à tous** (via la formation initiale, continue ou le DIF) pour le maintien d'expertise dans le temps et incluant une reconnaissance des acquis (VAE).

Enfin, l'axe "**Partage - Dialogue – Partenariats**" comprend également deux propositions :

- **Promouvoir des réseaux et les outils pluri-acteurs pour favoriser l'échange de bonnes pratiques**, en préférant les outils de recherche (moteurs) plutôt que la création de bases de données uniques.
- **Formaliser une charte de partenariat entre les différents acteurs impliqués dans une même action d'EDD déclinée au niveau local** explicitant les compétences, les engagements et rôles respectifs, incluant les modalités de coordination et de suivi et s'appuyant sur des valeurs communes (Charte Ethique).

Session 7 :

La coordination territoriale et la mise en œuvre de l'éducation au développement durable : exemple des collectivités d'Aquitaine

Rapporteuse : Julie Chabaud (Responsable Agenda 21, Conseil général de Gironde)

Cette session avait pour objet, tout d'abord, de présenter les expériences et réalisations se rapportant à trois thèmes touchant à l'EDD en Aquitaine, enrichies de témoignages d'autres territoires de France et d'ailleurs, et de débattre sur ces diverses présentations; ensuite, il s'est agi d'identifier, pour chaque thème, les leviers et les obstacles, mais aussi stratégies en matière de coordination territoriale pour une éducation pour un développement durable pour tous les publics et à tous les âges de la vie.

1. La coordination territoriale pour la sensibilisation et l'information de tous les publics

Face à la pluralité des informations, des acteurs et des concepts, il devient nécessaire d'éclaircir le paysage des actions institutionnelles auprès des citoyens. Plusieurs propositions ont émergé afin de contribuer à la clarté des actions menées :

- Mettre en place des formations communes labellisées afin de **sensibiliser et former les élus et les techniciens territoriaux** au DD et améliorer la transversalité dans chaque collectivité et entre les collectivités.
- **Clarifier les actions menées par l'utilisation d'un langage simple**, clair, compréhensible. En s'appuyant sur des démarches concrètes globales (type Agenda 21) ou ciblées (déchets, économies d'eau...) afin de pouvoir mesurer les avancées (attente du référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux du MEDDAT).
- **Favoriser la mise en œuvre de démarches participatives**, source d'enrichissement réciproque, et dépasser les enjeux personnels ou institutionnels afin de mieux toucher le public dans une démarche partenariale globale libérée de certaines contraintes administratives (horaires de bureau) et trouvant les bon relais médiatiques.
- **Dépasser le court terme** du temps politique ou économique et favoriser davantage le temps de la maturation et de l'évolution des esprits ("le temps des romans de François Mauriac plutôt que celui de 24 h Chrono")

2. La coordination territoriale pour les Agendas 21 scolaires

Plusieurs recommandations et axes stratégiques ont été retenus afin d'améliorer la coordination territoriale et l'EDD en milieu scolaire :

- **Un cadre de référence partagé** (cadre de référence national des Agenda 21 du MEEDDAT ?), décliné localement en Charte, déclinés en orientations partagées multi-acteurs, déclinés en actions concertées et coordonnées.
- La **mise en place d'une gouvernance territoriale de l'EDD**, des plateformes d'échanges et de dialogue, des espaces de confiance et de rencontre des acteurs,
- La nécessité au préalable **d'identifier collectivement les compétences spécifiques** nécessaires pour "changer le monde" et répartir entre les différents acteurs, en fonction de leurs attributions et de leurs moyens, les tâches à accomplir pour contribuer à ce que chacun, à tout moment, puisse acquérir ces compétences.
- La **mobilisation des élus** pour que ces démarches soient mises en œuvre et s'inscrivent dans la durée afin que s'installe une véritable **formation pour tous à tous les âges de la vie** au DD

3. Les ateliers coordination territoriale pour le lien entre culture et développement durable

- La "**coordination territoriale pour la candidature Bordeaux 2013**"

Le lien entre culture et développement durable ne va pas de soi et la démarche menée lors de la candidature de Bordeaux au titre de capitale européenne de la culture en 2013 était exemplaire car elle a suscité une synergie entre les divers acteurs politiques, y compris ceux qui n'avaient pas de compétence culturelle comme la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- montage de dossiers redynamisant des partenariats déjà existant et créant de nouveaux partenariats, notamment au niveau des instances politiques territoriales.
- mobilisation de tous les acteurs : individuels, institutionnels, culturels et économiques.
- élaboration de projets à accessibles à chacun car se référant au terroir, au patrimoine.

C'est en cela que la culture participe du développement durable dans sa dimension de solidarité (culture accessible à tous, aides aux acteurs culturels, développement des pratiques amateurs), de cohésion sociale et de création de richesse.

▪ La "**coordination territoriale pour des manifestations responsables**"

La présentation des expériences locales a permis de débattre des difficultés rencontrées et des leviers propices à une action collective pour l'intégration du DD dans les manifestations :

- **Formation et sensibilisation des acteurs**, par la coordination des acteurs qui partagent un dispositif de sensibilisation commun et reconnu et par la mobilisation des réseaux afin de favoriser la circulation de l'information vers le niveau le plus local.
- **Appui sur les réseaux thématiques existants** responsables de l'animation et de la formation des adhérents notamment dans le milieu sportif et culturel (respect hiérarchie), mais également dans les réseaux de fournisseurs lors des manifestations associées.
- **Mutualisation des compétences, de l'emploi, des bénévoles** : ces nouvelles actions nécessitent de nouvelles compétences, voire de nouveaux métiers, comme celui de "Régisseur Développement Durable" (partage via groupement d'employeur), la sensibilisation des équipes aux enjeux de DD...
- **Accompagnement des collectivités** : sensibiliser, définir un cadre de cohérence, et inciter - sans obliger-, nécessite un décloisonnement des services des collectivités et une coopération entre services culture, sport, et développement durable ...

Ces propositions amènent également un certain nombre de questions et, notamment : Comment reconnaître les organisateurs qui s'engagent dans des actions de DD et comment limiter les auto-déclarations ? Faut-il une charte, un label : décliner localement ?

➤ **Recommandations retenues en plénière**

Une plénière de restitution a permis aux élus présents de réagir aux recommandations issues des ateliers techniques et de mettre l'accent sur un certain nombre de points:

- Nécessité de **renforcer la coopération interinstitutionnelle sur l'EDD** et plus largement toutes les thématiques du DD qui transcendent les "chapelles" politiques.
- **Formaliser des cadres partenariaux** : chartes d'engagement, cadres de référence (label ?), conventions.
- **Rendre lisible la coordination interinstitutionnelle**, les messages interinstitutionnels dans les communications institutionnelles (révolution culturelle).
- **Rénover le rapport aux médias** afin d'éliminer le soupçon de "vendre" une étiquette DD et d'instaurer un dialogue basé sur la confiance qui permette aux collectivités d'informer et de sensibiliser tous les publics au DD.
- **Renforcer l'implication et le rôle des élus** : réseau local des élus, partage d'information, d'expériences, formation continue.

Session 8 :

L'éducation au développement durable dans le bassin euro-méditerranéen

Rapporteur : Philippe Pypaert (UNESCO/BRESCE)

Cette session, qui a réuni l'ensemble des acteurs du pourtour méditerranéen (à l'exception de la Libye), a souligné le fait que le bassin méditerranéen est un ensemble parfaitement représentatif des multiples contradictions et tensions du monde actuel. C'est également un lieu de forte identité qui devrait devenir un lieu privilégié de rapprochement entre les peuples, de tolérance, de solidarité, et donc de mise en pratique des démarches de développement durable au travers de l'éducation, de la formation et de l'information.

Les instruments légaux sont déjà en place (Convention de Barcelone, Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable-SMDD, processus de Marrakech,...) et le programme PNUE - Plan d'Action pour la Méditerranée-PAM aide à leur mise en oeuvre (Stratégies nationales de développement durable, développement des capacités en gestion intégrée des zones côtières dans une perspective de développement durable, sensibilisation).

La volonté politique doit se concrétiser au travers d'actions concrètes et, de ce point de vue, l'Union pour la Méditerranée doit renforcer cet engagement des gouvernements et accélérer la mise en oeuvre de ces processus qui réuniront les acteurs des divers pays autour de ces actions concrètes.

Dans le domaine de l'EDD toutefois, l'initiative est surtout laissée aux partenariats et aux réseaux d'acteurs, à leurs différents niveaux d'action (Universités, ONG, écoles, chercheurs, enseignants, A21 locaux, etc.).

Les recommandations suivantes ont été proposées à l'issue de la session :

- Intégrer l'EDD dans l'agenda de l'Union pour la Méditerranée - instruments de financement des échanges (ex.: Tempus-Meda) et de soutien des actions des réseaux.
- Toute action visant à l'EDD doit avoir pour priorité **les rencontres de femmes et d'hommes et la solidarité**, l'attention aux besoins des plus démunis.
- **Les réseaux d'acteurs** qui travaillent à la satisfaction des besoins élémentaires de ces femmes et de ces hommes dans une perspective d'éducation à l'autonomie (acteurs) doivent être soutenus.
- L'UNESCO suggère que **des réseaux établis** tels que ceux des Réserves de Biosphère du Programme Intergouvernemental "l'Homme et la Biosphère" (MAB) et les sites du Patrimoine Mondial soient mieux valorisés (modèles) pour la mise en oeuvre de l'EDD basée sur les territoires (expression du lien homme-nature-culture).
- Dans une telle perspective, les **savoirs populaires et le savoir-faire traditionnel devraient être valorisés** (gestion des territoires, de l'eau, agriculture, alimentation, etc.) comme facteurs de rapprochement entre les peuples et d'encouragement de la participation (par ex. : Traditional knowledge and the fight against desertification).
- Le **Réseau des Universités méditerranéennes pour le développement durable doit être encouragé et soutenu**, comme incubateur de changement, au travers du développement durable, dans les systèmes de l'éducation et la société (formation de formateurs) et comme instrument de mise en oeuvre des Stratégies nationales de développement durable des divers pays du pourtour méditerranéen.
- En ce qui concerne la formation des formateurs scolaires, l'idée de **l'instauration d'un Collège Méditerranéen pour le DD** a été souhaitée.

Session 9 :

L'Éducation à une consommation durable et à des modes de vie durables

Rapporteuse : Fabienne Pierre (PNUE France)

Il est fondamental d'encourager le développement de l'éducation pour la consommation durable (ECD) dans l'éducation formelle, non formelle et informelle comme une partie intégrante de l'EDD à travers notamment :

- Fonder l'Éducation à une consommation durable et à des modes de vie durables (ECD) sur les valeurs qui fondent également l'éducation pour un développement durable (EDD) : la formation des citoyens et des consommateurs responsables, avertis de leurs droits fondamentaux et libertés, suffisamment informés pour participer au débat public et s'orienter de manière consciencieuse sur les marchés.
- Améliorer l'intégration de l'ECD dans les stratégies et les procédés de développement durable au niveau international, national et régional.
- Amener à une prise de conscience des décideurs publics et privés vers des investissements responsables dans les modèles soutenables de consommation et de production.
- Impliquer les ministères compétents, et en particulier les ministères de l'économie et des finances, en fournissant l'aide financière aux pratiques en matière d'ECD et à la recherche dans le cadre de l'ECD.
- Fournir aux éducateurs les moyens d'agir (infrastructures, cadres, ressources, etc.), leur permettant de mettre des étudiants au centre des apprentissages.

- S'assurer que les institutions de formation intègrent dans leur gestion quotidienne les priorités accordées au développement durable.
- Intégrer les thèmes liés à l'ECD dans des programmes scolaires afin de stimuler la réflexion critique durant toute la scolarité.
- Intégrer l'ECD dans les formations commerciales et industrielles, particulièrement en utilisant terminologie liée à la consommation durable et responsable.
- Renforcer l'ECD dans la formation pédagogique.
- Partager les outils et bonnes pratiques pour l'évaluation d'ECD et en développant des indicateurs de qualité.
- Renforcer la coopération locale des multi acteurs oeuvrant dans l'ECD, telle que la coopération entre les ONG et les éducateurs, mais aussi en valorisant la diversité culturelle et les savoir-faire traditionnels.
- Permettre l'accès aux ressources éducatives en établissant des réseaux enseignant/apprenant basés sur l'échange.

-----oOoOoOoOoOoOoOoOo-----